

**COMMISSION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS (CES)**  
**PV DE LA REUNION n° 1/2019**  
**Samedi 30 mars 2019 - FFA - 10H/16H30**

**Présidence** Christian CHARPENTIER  
**Présents** André BENHENNA, Daniel BUZZI, Christophe CAMUS, Michael CONJUNGO (après-midi), Jean Pierre DORGANS, André GUIGNE, Eric JAFFRELOT, André KERVEILLANT, Jean Michel MAILLARD, Jean-Marc MICHAUX, Patrice MONFERRAN, Jean MONTFERRAN, Pierre WEISS.  
**Excusés** Bruno GUADAGNINI, Robert HURTES, Philippe LEYNIER, Jean Claude REGNAULD, Didier RUEL

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture par le Président
2. Approbation du PV de la réunion du 29 septembre 2018
3. Etude des suites apportées aux propositions faites lors de la réunion du 29 septembre 2018
4. Intervention du Président
5. Règlementation 2018
6. Les Formulaire
7. Classement des installations - SI FFA
8. IAAF
9. Les missions 2019 de la CES
10. CNDS 2019
11. Situation dans les Ligues
12. Divers
13. Prochaine réunion

### 1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Le Président souhaite la bienvenue à ses collègues de la Commission et donne des nouvelles des membres qui ne peuvent pas assister à la réunion. Il tient à souligner la sérénité et le sérieux qui règnent au sein de ce groupe.

### 2. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2018

Ce texte est approuvé à l'unanimité sans commentaire.

### 3. ETUDE DES SUITES APPORTEES AUX PROPOSITONS FAITES LORS DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2018

Constat est fait que tous les points abordés lors de cette réunion ont :

- . soit été traités,
- . ou sont à l'ordre du jour de la présente réunion.

#### 4. INTERVENTION DU PRESIDENT CHRISTIAN CHARPENTIER

- . l'objectif ambitieux afin que **toutes les installations françaises soient classées au 31.12.2018** (avec les informations relatives à la longueur du tour de piste et la nature du revêtement) a été atteint
- . depuis l'AG de Lyon, la CES est investie de la **pleine responsabilité de la gestion des stades**
- . envoi d'une note individuelle à toutes les **Ligues** le 24.12 avec la liste de leurs équipements et les encourageant à créer des CRES (cf.11.1)
- . le Président relate le rapport qui sera fait lors de l'**AG de Nantes** sur les activités de la CES en 2018
- . il donne aussi des nouvelles des changements intervenus récemment au sein des structures de la FFA
- . la **Règlementation** est un thème primordial de cette réunion et fait l'objet du point 5 de l'ordre du jour ; il est en est de même quant à la finalisation des « Formulaires » (point 6)
- . la proposition de FEDAIRSPORTS de modifier la **Norme P90.100** n'a pas été retenue ... à ce jour
- . une délégation de la CES a rencontré des représentants d'un **cabinet de géomètres (DML)** qui a fourni gracieusement un plan-type de marquage
- . **plaquette sur les équipements de proximité** : le Président évoque les problèmes rencontrés dans la finalisation du projet sur lequel a réfléchi un groupe de travail.
- . **Schémas directeurs** : le CES va procéder dans les mois à venir à une réflexion quant au besoin de créer des Schémas Directeurs régionaux, voire même un Schéma Directeur national. Une coordination avec les autres organes de la FFA est nécessaire, en tenant compte des dispositions qui seront en vigueur à l'avenir.
- . **Notes de frais** : le Président rappelle les conditions à respecter pour qu'elles puissent être prises en considération, tant par la FFA (installations classées IAAF ou FFA) que, pour les installations de niveau régional ou inférieur, par les Ligues.

#### 5. REGLEMENTATION 2018

Lors de sa réunion du 27 juin 2015, le Comité Directeur de la FFA a approuvé la nouvelle réglementation ; celle-ci est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Au fil des mois, il est apparu qu'il fallait l'améliorer en y apportant des ajustements mineurs, ne serait-ce que pour tenir compte de l'évolution de l'environnement global : transformation de Comité en Commission, suppression du rôle de la CSO, suppression des championnats interrégionaux, changements de la réglementation IAAF ...

Sont discutés

- 5.1 la **structure de la Règlementation** et ses documents annexes (« critères » et « recommandations »). La version mars 2019 sera portée prochainement sur le site internet de la FFA
- 5.2 la procédure pour un « **pré-classement** » (clause 3.2)

- 5.3 le **sable calibré « O/2 »** : « *Ce qui est demandé est un sable de rivière lavé ou sable de quartz pur, sans composants organiques, d'une granulométrie de 2mm maximum avec un pourcentage en poids des granules de moins de 0,2mm limité à 5 %.* »
- 5.4 le Président fait le suivi de la reconnaissance de la réglementation de la FFA par la **CERFRES** (qui dépend maintenant de la nouvelle Agence du Sport et non plus du Ministère des Sports)
- 5.5 Il existe 330 installations couvertes classées « **EI** ». Elles ne peuvent accueillir que des compétitions des catégories d'âge minimales et inférieures (Circulaire FFA 2018/12). Ce sont essentiellement des gymnases 40mx20m ; mais ces installations peuvent permettre l'organisation de certaines autres épreuves, telle que le saut en hauteur dans toutes les catégories d'âge ! Si ceci est le cas, en informer la CES qui classera cette installation en « Départemental Partiel – hauteur seulement »
- 5.6 le Président informe que (tout comme le fait l'IAAF pour les installations classées IAAF), la CES.FFA peut prendre en considération des **dérogations** aux règles en vigueur lorsqu'il s'agit d'imperfections mineures qui ne remettent pas en cause la sincérité des performances et qui ne sont pas de nature à créer une dangerosité des installations.

## 6. FORMULAIRES

- 6.1 **situation globale** : le point est fait sur les 18 formulaires qui sont les outils de travail de référents régionaux.
- 6.2 le **certificat de mesurage et de nivellement** est finalisé grâce au travail conséquent et apprécié de Jean-Marc Michaux.
- 6.3 le **plan de marquage** a été finalisé en janvier mais, depuis, une nouvelle épreuve a été ajoutée au programme : le 120m minimales. La flèche jaune de début de zone de passage du dernier relayeur d'un 4x100m sera remplacée par 2 tirets blanc encadrant une demi-flèche de couleur jaune.

## 7. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS - SI FFA

### 7.1 Situation du SI FFA

Au 1<sup>er</sup> mars 2019, le SI FFA recense 2 315 lieux qui permettent (ou ont permis) la pratique de l'athlétisme :

. 680 installations couvertes et 1 635 installations de plein air,

. 1 436 installations « valides » et 879 « non valides ».

Les référents régionaux sont invités à utiliser systématiquement les référentiels approuvés (motifs de non valides, type de revêtements) et à porter le n° SIFFA dans toutes les correspondances.

7.2 **Implantation des Championnats de France** : la CES était sollicitée pour donner son avis sur les candidatures mais ne connaissait pas le cahier des charges à respecter. Le Président a préparé un document résumant les besoins en termes de structure des installations et l'a transmis aux autorités compétentes de la FFA.

### 7.3 Informations mensuelles

Tous les mois, les membres de la CES FFA reçoivent l'état à jour du SIFFA et la liste des décisions prises par la CES FFA au cours des quatre dernières semaines. Cette dernière information figure aussi en annexe du PV du Secrétariat général.

### 7.4 Installations temporaires

. Il est rappelé que toute installation provisoire doit être certifiée pour garantir la validité des performances qui y seront réalisées. Les modalités d'obtention de cette certification temporaire sont clairement définies à l'article 1.4 de la Règlementation.

. Tous les meetings nationaux en salle 2019 se sont déroulés sur des installations classées.

. Ceci n'a pas été le cas de la compétition organisée à Cercy-la-Tour. En effet, le Bureau fédéral a décidé de ne pas reconnaître la validité du record de France qui y avait été établi. La CES FFA est pleinement consciente que le coût de l'obtention du certificat de nivellement peut être un frein pour l'organisation de ces manifestations utiles au développement de notre sport et recherche des solutions pour l'avenir.

. Le concours de perche disputé à Montreuil dans le cadre du meeting AEA 2018 s'est déroulé sur une installation dont le nivellement avait fait l'objet d'un certificat ;

. les référents régionaux sont invités à contacter les organisateurs de perche « hors stade » de Salon de Provence, Forbach, Sarreguemines ... et du Meeting Diamond League de Paris.

7.5 Des contacts ont lieu en janvier avec les « webmasters » de la FFA. Dans un avenir proche un extrait du SI FFA sera disponible sur le **site de la FFA**, grand public : y seront accessibles (et seront mis à jour en temps réel) les informations de base relatives aux installations « valides ».

7.6 Il a été mis en place un agent de surveillance qui signale les compétitions qui se sont déroulées sur des stades classés « EI » et qui concernent d'autres catégories que EI. Il a été constaté deux championnats départementaux de cross, des lancers longs .... Le suivi en a été fait ; il s'agit très souvent d'erreurs de saisie du code du lieu de ces compétitions.

## 8. IAAF

8.1 Il a été rappelé la procédure qui est maintenant en place à l'IAAF pour modifier les **règles techniques**. Un certain nombre de changements seront pris en compte lors de la réunion du Conseil du 4 juin prochain.

Cependant une erreur de traduction dans la version française de la règle concernant la construction des **cages à disque** a induit en erreur les fabricants de ces équipements. Le Secrétaire va les informer.

## 8.2 T&F Facilities Manual

La version française 2017 est terminée ; elle sera portée prochainement sur le site de la FFA, en accord avec l'IAAF. La version 2019 sera publiée lorsque la version anglaise 2019 sera connue.

## 8.3 Certification

L'IAAF vient de procéder à un réajustement de sa procédure de certification des équipements.

A noter

- . avec effet immédiat, la durée de validité d'un certificat IAAF sera limité à 5 ans
- . le projet d'une reconnaissance de mesureurs au travers d'un process e-learning
- . la mise en place à l'avenir de visites périodiques
- . la création de certification des installations temporaires
- . le changement du montant de certains droits

Il est aussi fait état que, à partir de 2020, l'AEA demande une certification IAAF pour les meetings AEA en salle.

## 8.3 Installations classées IAAF

- . en 2019 : Aix-les Bains, Miramas (salle), Eaubonne (salle)
- . en cours d'instruction : St-Etienne
- . dossiers futurs : Dijon ? Metz (salle) !

## 9. LES MISSIONS 2019 DE LA CES

### 9.1 Situation des travaux en cours

La CES fait le suivi d'un fichier des quelque 200 installations où il est envisagé de faire des travaux ; cet état est mis à jour grâce à la contribution des référents régionaux et aux informations obtenues par « France Marché » et est publié environ trois fois par an.

### 9.2 Dossiers devant être finalisés en 2019

Le point est fait en séance sur cette liste.

### 9.3 Visites des installations en 2019

Il a été décidé que chaque installation (hors celles classées « EI ») devait faire l'objet d'une visite tous les 4 ans, pour celles de niveau national et tous les 8 ans, pour celles de niveau régional et celles de niveau départemental.

Pour 2019, la priorité est les **211 installations (hors EI) classées 2004 ou 2005 ou sans date**

### Rappel de la procédure

- . chaque visite doit faire l'objet d'une fiche de visite et d'un rapport à communiquer (dans un délai d'un mois maximum) à toutes les parties concernées : propriétaire de l'installation, utilisateur(s) de l'installation, bureau de la CES, la Ligue et le Comité
- . elle doit se conclure par une série de recommandations destinées à résoudre les non conformités constatées

- . les conclusions de la visite amèneront le référent de la CES
  - . à confirmer le classement actuel (éventuellement sous conditions),
  - . à prononcer un déclassement (qui peut être temporaire si le déclassement dépend de travaux à réaliser),
  - . à proposer à la CES FFA un sur classement.

### Notes de frais

Les référents régionaux auront à se déplacer et il est donc rappelé le dispositif qui a été mis en place en janvier 2017 à ce sujet :

« Pour aider la mission de ce membre et notamment de ses déplacements au sein de la Ligue elle-même, la FFA, en accord avec le Président Giraud, prendra en charge ses frais de déplacement si les trois conditions suivantes sont respectées :

- déplacement concernant une installation destinée à être classée « national » ou « international »,
- avoir obtenu un accord préalable,
- envoyer, sous quinze jours, un rapport de cette visite ».

A contrario, les frais de déplacement des visites pour des installations de niveau régional ou inférieure est à la charge des Ligues régionales, mais il importe que la même procédure soit respectée.

## 10. CNDS

### 10.1 CNDS 2018

Le montant attribué pour les « « équipements structurants innovants de niveau local situés dans des zones carencées » est passé de 23 millions en 2017 à 18 millions en 2018. Cette diminution de 5 millions a permis d'aborder une ligne nouvelle intitulée « plan Héritage et Société » destinée « prioritairement aux plateaux sportifs multisports en accès libre » ainsi que les « parcours de santé en accès libre » et qui, en conséquence, ne concernent pas directement l'athlétisme.

#### Projets retenus en Métropole, situés dans des zones carencées et considérées comme prioritaires par la FFA

Tarbes, OCC	600 000 €
Paray-le-Monial, BFC	150 000 €
Fourmies, H-F	300 000 €
Aulnay-sous-Bois, I-F	50 000 €
St-Florentin, BFC	140 000 €
Bagneux, I-F	100 000 €

#### Projet retenu en Métropole, non considéré comme prioritaire par la FFA

Dun-sur-Auron, CEN	100 000 €
--------------------	-----------

#### Projets retenus au titre de la Corse et l'Outre-Mer

Porto Vecchio, COR	250 000 €
Cayenne, GUY	300 000 €

## **Projet retenu au titre de la mise en accessibilité pour les handicapés**

Pamiers, OCC

7 000 €

## **Projets soutenus par la FFA et non retenus**

Amiens et, sur des chapitres différents : Saint-Etienne et Talence

### **10.2 CNDS 2019**

La circulaire de février du Ministère annonce une date de réception des dossiers au Ministère pour le 31 mai. La date limite de dépôt en DRJS se situe donc en amont.

Un dossier est considéré comme « éligible » lorsqu'il entre dans l'une des catégories listées, telles que projets situés dans des « zones carencées » ou encore « aide à l'accessibilité », sans oublier le cas particulier de « la Corse et l'Outre-Mer ».

Il est rappelé que les travaux ne peuvent débuter que lorsque la DRJS aura adressé une lettre d'accusé de réception.

Les montants totaux pour la France, tous sports, sont de 18 M€ (France métropolitaine hors Corse), 2 M€ pour la mise en accessibilité et 7 M€ pour l'Outre-Mer et la Corse.

Il semblerait que les dossiers suivants soient en cours de montage : Monistrol, Thouars, Provins.

### **10.3 2020**

De nombreuses informations circulent. Il faut attendre une notification officielle avant toute initiative.

### **10.4 Divers**

Il arrive régulièrement que la CES soit sollicitée par des collectivités sollicitant une contribution financière de la FFA à un projet de construction ou de rénovation. Une lettre réponse-type a été élaborée à cet effet.

## **11. LIGUES REGIONALES**

### **11.1 Mise en place de CRES en 2020/2021**

L'obligation qu'ont les Ligues (pour la prochaine mandature) de créer des CRES (Commissions Régionales des Equipements Sportifs) (article 97.1 du Règlement Intérieur de la FFA) a été rappelée par la Circulaire FFA 49/2018 du 21/09/2018.

Plusieurs ligues créent déjà (ou sont en train de créer) une CRES (BRE, BFC, CEN, NOR, PCA, P-L ...) voire même des correspondants départementaux dont la liste ne cesse de croître. Il est souhaité que des PV de ces réunions soient établis et envoyés au bureau de la CES.

### **11.2 Tour d'horizon des installations particulières par Ligue**

. ARA : Patrice MONFERRAN :

. dossier important et délicat à St-Etienne ?

. autres chantiers en cours : Clermont Ferrand, Monistrol ?

- . dossiers à court terme : salle d'Aubière, Francheville, Firminy, Nyons
- . BFC : Daniel BUZZI
  - . 2019 : Lure, Paray-le-Monial, Le Creusot, Autun, Gymnase de St-Florentin, Nevers
  - . presque finalisé : Chalon-sur-Saône, Dijon
  - . futur : Nevers (2020/2021) et peut être : Montbéliard
- . CEN : André BENHENNA :
  - . cas particuliers de Châteauroux et de la Salle d'Orléans
  - . presque finalisé : Nogent le Rotrou
  - . futur : Fondettes, salle à Blois/Vineuil ?
- . G-E : Jean MONFERRAN :
  - . difficulté d'obtenir des réponses de Strasbourg (Stade de l'Ill et CREPS)
  - . en cours : Epinal, Gerbéviller, Huningue, Colmar (petite salle)
  - . futur : Corcieux (250m), Rethel ?
  - . à visiter : Charleville et Metz (salle et stade)
- . I-F : Eric JAFFRELOT :
  - . regrette que de nombreuses collectivités ne se montrent pas coopérantes alors que les interventions de la CRES ont pour objet de les aider
  - . a transmis la longue liste des chantiers en cours
  - . fera de son mieux pour la mission des visites, mais sa seule Ligue a une liste de 61 dossiers !
- . N-A : Christian CHARPENTIER :
  - . grands projets à Talence (piste et salle) et Limoges (salle)
  - . plusieurs stades terminés et classés
  - . Saint-Médard en Jalles : en cours
- . NOR : André KERVEILLANT :
  - . stades inutilisables pour le moment : Le Havre Ladoumègue et Dieppe Mérault
  - . travaux en cours à Louviers
  - . projets à Bretteville, L'Aigle, St-James (333m)
- . OCC : Jean-Pierre DORGANS :
  - . dossiers en gestation : Villefranche de Rouergue, Bagnols L'Isle Jourdain, Balaruc, Aigues Mortes, Gaillac, petite salle de Montauban, Castelnaudary
  - . CREPS : Toulouse et Font Romeu
  - . travaux en cours ou prochains : Tarbes (salle), Lunel
- . PCA : Jean-Marc MICHAUX : contacts réguliers avec le bureau de la CES pour le suivi de quelques 30 dossiers
- . P-L : une CRES opérationnelle avec André GUIGNE et Jean-Michel MAILLARD s'appuyant sur des relais départementaux. 30 projets en cours dont la CES est informée
- . Outre-mer : un tour d'horizon et fait ; le Président essaiera de rencontrer les délégués de ces Ligues lors de l'AG de Nantes.



## 12. DIVERS

- 12.1 Listes de « fournisseurs » : il est décidé de réaliser une liste des partenaires techniques potentiels de projets de piste en France et ce, à usage strictement interne des membres de la CES
- 12.2 Il n'est pas possible pour la FFA de donner un agrément pour des géomètres ou des sociétés de traçage
- 12.3 Des informations concernant le câblage pour transpondeurs ou les branchements des pistolets de starter figureront sur le site de la FFA
- 12.4 Il semble que les Japonais soient en train de trouver un gazon synthétique acceptant les lancers longs, y compris le marteau
- 12.5 Il a été signalé à la CES que des poteaux de saut en hauteur certifiés IAAF seraient dangereux... : avant de contacter l'IAAF il convient d'étayer ces affirmations !
- 12.6 La Société *Mondo* a fait une conférence de presse à Glasgow sur des pistes inclinables qu'ils produisent. La situation de la piste de Liévin (dotée elle aussi de ce système) est à étudier.
- 12.7 L'article 163.8 de l'IAAF confie aux fédérations nationales de certifier les anémomètres ! Un contact sera pris avec l'IAAF à ce sujet !
- 12.8 Est aussi évoqué un système de fixation de la caméra de chronométrage pour les stades où il n'existe pas de possibilité de créer une tour de chronométrage.

## 13. PROCHAINE REUNION

En principe à l'automne 2019. Date exacte à fixer.

**Christian CHARPENTIER**  
PRESIDENT